

## Salon APB : comment améliorer l'échange d'informations entre proviseurs et présidents d'université (échos du colloque)

« Il faut que l'on apprenne à travailler ensemble avec des partenariats réels. On manque beaucoup de communication », déplore le proviseur du lycée Pierre-Gilles-de-Gennes de Paris vendredi 7 janvier 2011, à l'occasion d'une rencontre-débat entre proviseurs et présidents d'université lors du salon APB (1), organisé les 7 et 8 janvier 2011 à la grande Halle de la Villette à Paris. « Avec le LMD et la diversification des parcours, on arrive à une telle complexité des parcours universitaires que le rôle de conseiller d'orientation devient de plus en plus difficile », regrette de son côté le proviseur du lycée Hélène-Boucher à Paris. En réponse, Simone Bonnafous, présidente de l'Upec, cite l'exemple des 24 conventions signées entre son université et des établissements, treize sont en cours. « L'objectif est de signer un contrat avec les lycées, qui définisse des actions d'informations mutuelles : des informations sur les décrocheurs, les places disponibles en BTS, etc. afin que toute l'année on travaille ensemble et on corrige les parcours des étudiants » indique-t-elle.

Lors de cette table ronde, Vincent Berger, président de l'université Paris-Diderot, Simone Bonnafous, présidente de l'Upec, Sylvie Faucheux présidente de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, Jean-Loup Salzmann, président de l'université Paris-XIII et Louis Vogel, président de l'université Panthéon-Assas et président de la CPU, présentent, devant un public composé de proviseurs, les « atouts » de l'université française, et les partenariats engagés avec les lycées.

Sylvie Faucheux indique quant à elle que l'UVSQ travaille avec les lycées et collèges sur le thème du développement durable. « Des chercheurs viennent dans les établissements et développent des projets avec les élèves ». Objectif : donner « aux collégiens et lycéens une meilleure connaissance des sciences » et de « drainer les meilleurs élèves vers les sciences ».

**LMD.** Selon Sylvie Faucheux, la réforme LMD ou « 3-5-8 » n'a pas entraîné de complications. Elle offre des possibilités de « passerelles nouvelles » : « Les meilleurs peuvent aller plus vite grâce à un double cursus ; l'offre de formation est plus adaptée aux besoins de chacun », juge-t-elle. Vincent Berger admet cependant que sur Paris, « si l'étudiant fait une recherche sur google des formations offertes par les universités, il va y passer des heures, c'est compliqué ». Il explique par ailleurs qu'« avec le regroupement d'universités dans des pôles de recherche, on va vers une offre plus lisible et plus claire, avec des portails d'information communs ».

**AUTONOMIE.** « Les universités bougent beaucoup en ce moment, derrière le drapeau de l'autonomie », présente Louis Vogel. « Cette nouvelle autonomie nous incite à développer des stratégies propres et des filières particulières », avance-t-il. « Sur les 20 dernières années, l'université a vu une baisse du nombre d'inscriptions, les étudiants préférant à l'université les CPGE et les IUT. Cette année, nous enregistrons plus de vœux », se réjouit-il. « Il y a un frémissement, un changement dans la façon dont l'université est perçue », renchérit-il.

**PLURIDISCIPLINARITÉ.** « J'ai toujours pensé qu'à l'université la spécialisation du parcours arrive trop tôt », juge Louis Vogel. « Il faut ouvrir le panel, introduire plus de pluridisciplinarité »,

recommande-t-il. Cette pluridisciplinarité est rendue possible par la mise en place des PRES, lesquels donnent à l'université Panthéon-Assas « les moyens de décloisonner et de lancer une série de doubles licences : des licences droit-histoire, droit-histoire de l'art, droit-sciences ». « Cela rend les études plus intéressantes et permet aux étudiants de s'orienter soit dans une branche ou une autre. »

Ainsi, « la licence droit-sciences mène vers des débouchés en conseil en brevet, en biotechnologies, etc. » Se réjouissant de l'arrivée de « nouvelles passerelles entre les filières », Louis Vogel indique encore que « les étudiants qui échoueraient en médecine peuvent maintenant se diriger plus facilement vers le droit : il n'y a aucune raison de leur faire recommencer de zéro, ils peuvent intégrer directement la deuxième année de droit », affirme-t-il. Concernant les étudiants en médecine, Vincent Berger renchérit : « Même quand les lycéens obtiennent la mention très bien au baccalauréat, ils n'ont que 40 % de chances de réussir le L1 santé ».

**FORMATION INDIVIDUALISÉE.** « L'université est capable d'offrir une offre de formation individualisée aux étudiants », avance Vincent Berger. On détecte très vite des étudiants très brillants, on les met en contact avec les laboratoires de recherche, on trouve des stages individualisés, pour offrir le meilleur de la recherche aux étudiants ».

**PROFESSIONNALISATION.** Selon Simone Bonnafous, « le but d'une première année en licence, n'est pas de penser tout de suite de façon ciblée au métier. On ne pense pas une préparation de métier au niveau licence, on prépare un bagage de connaissances », avance la présidente de l'Upec. Le rôle d'une licence selon elle « est de préparer, de réfléchir aux métiers, à l'insertion professionnelle ». « Il y a des modules d'information sur le métier, des stages, une préparation à l'embauche. En dehors de la licence professionnelle, la licence n'est pas faite pour une professionnalisation étroite », affirme-t-elle.

**RECHERCHE.** « La force de l'université est dans la recherche », affirme Sylvie Faucheu : « Les enseignants sont à la pointe de la recherche, et elle a toujours été le leitmotiv de mon université entrée cette année dans le classement de Shanghai », précise la présidente d'université. Afin de moderniser les enseignements, Sylvie Faucheu indique que « la division des innovations pédagogiques réfléchit à une série d'expérimentations avec moins d'heures de cours en amphithéâtre et plus de projets entre étudiants », permettant « de rendre le travail plus attractif ».

De même, selon Vincent Berger, « la caractéristique principale de l'université, ce sont ses chercheurs qui enseignent ». Il donne en exemple « ce prix Nobel de physique qui depuis cette rentrée donne des cours à des étudiants en L3 ». L'atout d'une telle formation ? Elle est « stimulante pour une grande partie des étudiants » et leur apporte « certaines valeurs », parmi lesquelles « l'esprit de recherche, de la contradiction, l'esprit de conquête, le doute ».

**LRU.** « La force de la loi LRU a été de permettre la mise en place de partenariats plus clairs avec le monde de l'entreprise », se réjouit Sylvie Faucheu. « Des chaires industrielles sont créées, des relations plus fluides se nouent, des cadres des entreprises viennent donner des cours à l'université, des chercheurs se rendent dans l'entreprise, c'est une bonne chose, qui permet une meilleure insertion des étudiants », juge-t-elle. Sylvie Faucheu se réjouit également de la mise en place d'un « doctorat exécutif ». « De plus en plus, une demande se dégage de la part des grands groupes industriels. Ils se rendent compte que pour intégrer les marchés asiatiques être ingénieur ne suffit plus, il faut également passer par la recherche. La création de ces doctorats exécutifs est une véritable reconnaissance des doctorats et de l'université », se réjouit-elle.

**DIVERSITÉ.** « L'université est un service public, elle est gratuite, les droits d'inscription sont symboliques. C'est le lieu de la diversité », tels sont les atouts de l'université selon Jean-Loup Salzmann.

« La grande image de l'université, voie de garage, c'est terminé. L'université est un lieu d'insertion professionnelle, et un lieu d'alternance », affirme Jean-Loup Salzmänn pour lequel « l'alternance est le meilleur passeport contre les discriminations ». « Énormément d'étudiants issus de la diversité ne passent pas les concours aux grandes écoles, une muraille de verre les en empêche, à cause de leur patronyme, de leur couleur de peau, de leur code postal ». Or, à l'université, fait-il valoir, « il y a l'alternance, l'apprentissage et l'insertion professionnelle ».

**LICENCE EN DEUX ANS.** Si Simone Bonnafous indique que « les universités sont engagées dans la diversification des filières de premières année » afin de permettre aux étudiants de « suivre tout type de cursus », elle estime qu'il « faudrait réfléchir à une licence en deux ans ». « Il faut se demander quelles compétences sont validées par les 180 crédits européens. Certains étudiants peuvent peut-être les acquérir très vite, en deux ans au lieu des trois fixés ». Elle renchérit : « L'avenir est à la souplesse, aux cursus ouverts, au choix, à l'orientation progressive ».

(1) Selon Patrick Hetzel, Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, « depuis 2009, la généralisation la plate-forme internet de préinscription Admission post-bac regroupe aujourd'hui 9 097 formations dans une quinzaine de grandes catégories de formation dont BTS, CPGE, DUT, 1<sup>ère</sup> année de licence universitaire ». En outre, « 96 % des bacheliers 2010 » ont obtenu « une proposition de formation parmi celles de leur choix avant le 15 juillet grâce à APB ».

---

**Contact :** [Karine Jacov](#), commissaire générale du salon, 01 53 10 30 21

---

#### À lire aussi

[Lycée : « Les conseils d'orientation doivent aussi venir de l'enseignement supérieur » \(Valérie Péresse\)](#)

AEF n° 143331 du jeudi 6 janvier 2011 - EJ

---

Dépêche n° 143472 © Copyright AEF - 1998/2011

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.